

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2018-03
du 15 JANVIER 2018**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec Mme ARCE Caroline, à compter du 1^{er} septembre 2016,
- Vu l'indice de référence des loyers, du 3^{ème} trimestre 2017,

DECIDE

Article 1 Le montant du loyer du T4 situé 21, grande rue, à YZERON, occupé par Mme ARCE Caroline, est porté à 494.69 €, payable d'avance, le 1^{er} de chaque mois, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le :
Transmis en Prêt :
Affichée le :

